
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 décembre 2025 à 14 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gabriel Fortin, Conseiller d'arrondissement
Madame la mairesse Cathy Wong, Mairesse de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Arnaud Budka, Directeur d'arrondissement
Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement
Me Viviana Iturriaga, secrétaire-recherchiste et secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Mélissa Cormier, Directrice des services administratifs
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Roch Langelier, directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur François Doré, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 14 h.

CA25 25 0344

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong
appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public

<i>Inscription à la période des questions</i>	
Membre visé	Question
Madame la mairesse	Rénovation de logements et permis

10 - Période de questions des membres du conseil

CA25 25 0345

Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Henri-Julien 5480, S.E.C un terrain connu comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1714,5 m², situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à des fins de parc et ce sans contrepartie monétaire - Verser le lot 6 245 181 du cadastre du Québec au registre du domaine public comme parc. N/Réf. : 31H12-005-0965-06 / Mandat 24-0433-T.

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Henri-Julien 5480 S.E.C un terrain connu comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1714,5 m², situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à des fins de parc et ce, sans contrepartie monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

D'autoriser la signature de cet acte de cession ;

De verser le lot 6 245 181 au domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1245639001

CA25 25 0346

Approbation de 14 ententes pour la prolongation des projets présentés dans le cadre du programme Prévention Montréal et octroi de contributions financières totalisant la somme de 344 516,00 \$ à 13 organismes, provenant du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 344 516 \$, toutes taxes applicables, aux treize (13) organismes ci-après désignés, pour l'année civile 2026, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

Organisme	Projet	Montant
Arborescence Québec	T'as ta place	34 645,00 \$
Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal	SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs	25 708,00 \$
Centre du Plateau	Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs	49 980,00 \$
Centre le Beau Voyage	Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana	27 565,00 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Boîte à lunch – Grand Plateau	18 000,00 \$
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	8 457,00 \$
GRIP Montréal	Spotlight Montréal	28 734,00 \$
JM Court	Sessions inclusion	11 125,00 \$
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage	20 000,00 \$
La Maison d'Aurore	Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance	3 168,00 \$
La Petite maison de la miséricorde	Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial	6 800,00 \$
Maison des jeunes du Plateau	En Jeu Visible	8 248,00 \$
Plein Milieu	Travail de proximité jeunesse	75 622,00 \$
YMCA du Parc	Intervention jeunesse au chalet Baldwin	26 464,00 \$

D'approuver les quatorze (14) conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) la mairesse de l'arrondissement ou, en son absence, la mairesse suppléante;
- b) la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1250289002

CA25 25 0347

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 15 700 \$, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, à 24 organismes à but non lucratif

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 15 700 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Fondation Auberge Madeleine	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Banque Alimentaire de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Le Carrefour des Petits Soleils inc.	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Centre d'aide à la famille	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Centre du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Centre des Femmes de Montréal	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Comité des citoyen(nes) de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	La Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2025	2 000 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Dîners St-Louis	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Fondation Lucia Kowaluk	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Foyer du Monde	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
La Maison d'Aurore	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
La Maison de l'Amitié de Montréal	50 ans de La Maison de l'Amitié	500 \$
La Maison des amis du Plateau-Mont-Royal inc.	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
La Porte Ouverte	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Les Accordailles	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Mission communautaire Mile End	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Multi-Femmes inc.	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Partage & Solidarité	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Plein Milieu	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Resto Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
Santropol Roulant inc.	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 \$
TOTAL :		15 700 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1253945021

CA25 25 0348

Autorisation de signature de l'Addenda au contrat de services de gré à gré signé avec l'organisme Les YMCA du Québec pour le projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) dans un contexte de bonification du financement par la Ville au montant de 93 591,29 \$ et autorisation d'une affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour récupérer les sommes non dépensées de l'année 2025 au projet

ATTENDU QUE par résolution numéro CA25 25 0260 adoptée le 1er octobre 2025, le conseil a octroyé un contrat de services de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations municipales et leurs environs au montant de 58 276,53 \$ taxes incluses, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM);

ATTENDU QUE grâce à une bonification budgétaire d'un montant de 93 591,29 \$ octroyée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), l'arrondissement est en mesure de maintenir et d'élargir la portée des actions menées par l'organisme Les YMCA du Québec;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par le conseiller Gabriel Fortin

et résolu :

D'autoriser la signature de l'Addenda au contrat de services de gré à gré avec l'organisme Les YMCA du Québec pour le projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) dans un contexte de bonification du financement par la Ville au montant de 93 591,29 \$;

D'affecter le surplus de gestion de l'arrondissement pour récupérer les sommes non dépensées de l'année 2025 au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1250289003

CA25 25 0349

Autorisation de signature de l'Avenant 1 à l'Entente signée avec le promoteur Le Groupe Pereira Inc., portant sur la réalisation de certains travaux relatifs aux infrastructures municipales, dans le cadre du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion

ATTENDU QUE le projet de transformation du bâtiment situé au 4880-4890, rue De Bullion, porté par le promoteur Groupe Pereira Inc., prévoit des travaux d'infrastructures municipales dans le domaine public, conformément à l'article 4 du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) ;

ATTENDU QUE la conception initiale du projet prévoyait l'implantation d'un égout dans un emplacement déterminé sur la rue Marmette ;

ATTENDU QUE par résolution numéro CA25 25 0235 adoptée le 2 septembre 2025, le conseil a autorisé la signature d'une entente avec le promoteur Le Groupe Pereira Inc., portant sur la réalisation de certains travaux relatifs aux infrastructures municipales, notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette;

ATTENDU QUE le promoteur a révisé sa conception et que l'emplacement de l'égout sera déplacé plus au sud, tel qu'indiqué aux plans révisés joints à l'Annexe 1 de l'Avenant 1 à l'Entente, afin d'éviter toute interférence avec le branchement d'égout existant du voisin situé au 100, boulevard Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE par ailleurs, un nouvel échéancier de réalisation des travaux a été établi afin de tenir compte des ajustements apportés à la conception et à la planification du projet ;

ATTENDU QUE ces modifications entraînent un ajustement des travaux connexes sans remettre en cause la nécessité de l'entente initiale ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser la signature de l'Avenant 1 à l'Entente initiale conclue avec le promoteur Groupe Pereira Inc., afin d'intégrer les modifications apportées à la conception du projet, notamment le déplacement de l'égout vers le sud et l'ajustement des travaux connexes ainsi que la mise à jour de l'échéancier de réalisation des travaux, conformément aux plans et à l'échéancier révisés joints aux Annexes 1 et 2 de l'Avenant 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1257943004

CA25 25 0350

Approbation du versement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., des coûts des travaux de rénovation de la zone cafétéria située au 5^e étage des bureaux de l'arrondissement, pour un montant total de 263 687,39 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'approuver le versement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., pour les coûts des travaux de rénovation de la zone cafétéria située au 5^e étage des bureaux de l'arrondissement (201, avenue Laurier Est), pour un montant total de 263 687,39 \$ taxes incluses, réparti comme suit : contrat - 208 448,53 \$, contingences - 31 267,28 \$, frais de gestion ÉDIFICE 201 LAURIER INC - 23 971,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259330003

CA25 25 0351

Autorisation d'une dépense totale de 7 344 600 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par le conseiller Gabriel Fortin

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 7 344 600 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation)

et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1258773001

CA25 25 0352

Prendre acte de la reddition de compte et du partage du déficit généré par l'activité de l'Escouade dédiée aux résidences de tourisme avec les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie pour l'année 2024

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

De prendre acte de la reddition de compte et du partage du déficit généré par l'activité de l'Escouade dédiée aux résidences de tourisme avec les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1258773002

CA25 25 0353

Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

ATTENDU QUE conformément à l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement doit désigner les élus qui seront membres du conseil d'administration de chacune des sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE l'arrondissement compte quatre (4) SDC :

- " Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal;
- " Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent;
- " Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;
- " Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des services techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger aux conseils d'administration des SDC du Plateau-Mont-Royal :

- Laurence Parent, conseillère du district De Lorimier, à la SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal;
- Marie Plourde, conseillère du district du Mile-End, à la SDC du boulevard Saint-Laurent;
- Marie Plourde, conseillère du district du Mile-End, à la SDC Laurier Ouest;
- Gabriel Fortin, conseiller du district Jeanne-Mance, à la SDC Pignons rue Saint-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1259248011

CA25 25 0354

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount;

ATTENDU QU'un(e) élu(e) de l'Arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Ville;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1259248010

CA25 25 0355

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2025-18 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, madame Cathy Wong, qu'à une prochaine séance du conseil elle présentera ou fera présenter pour adoption le projet de *Règlement (2025-18) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1).

40.01 1257272008

CA25 25 0356**Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Madame Cathy Wong, qu'à une prochaine séance du conseil, sera adopté le *Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026*.

Le projet de règlement est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1256660004

CA25 25 0357**Adoption du Règlement 2025-13 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

D'adopter le Règlement 2025-13 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1253945017

CA25 25 0358**Adoption du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026**

ATTENDU QU'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement peut consentir des subventions aux sociétés de développement commercial (SDC) de son territoire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le financement des SDC est soumis à l'adoption d'un règlement destiné à cette fin;

ATTENDU le budget de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1257896014

CA25 25 0359

Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal en février 2026

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par le conseiller Gabriel Fortin

et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (RCA PMR 2025-19), le calendrier des promotions commerciales pour le mois de février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1255924001

CA25 25 0360

Nomination de Me Viviana Iturriaga à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

De nommer Me Viviana Iturriaga, secrétaire-rechercheuse, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1256660003

CA25 25 0361

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CA25 25 0328 adoptée le 1er décembre 2025

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LQ, c. C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

Conformément à l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (LQ, c. C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et des responsabilités d'un greffier municipal.

Conformément aux dispositions précitées, la secrétaire d'arrondissement procède à la correction de la résolution numéro CA25 25 0328 adoptée le lundi 1^{er} décembre 2025 intitulée :

« Autoriser un virement budgétaire net de 11 600 \$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service. ».

Une erreur s'est glissée au niveau de l'année qui devrait se lire « année 2025 » au lieu de « année 2026 ».

61.01 1257894004

CA25 25 0362

Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2025. Il est 14 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

La mairesse Cathy Wong
Mairesse de l'arrondissement

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026.